HAL
open science

L'adoption des enfants dans les départements francs-comtois

Anne Griffond-Boitier, Caroline Molherat

To cite this version:

Anne Griffond-Boitier, Caroline Molherat. L'adoption des enfants dans les départements francs-comtois. Images de Franche-Comté, 2010, 41, pp.2-5. hal-00756173

HAL Id: hal-00756173

https://hal.science/hal-00756173v1

Submitted on 29 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOCIÉTÉ

L'adoption des enfants dans les départements francs-comtois

Anne GRIFFOND-BOITIER, Caroline MOLHERAT,
ThéMA, UMR 6049 du CNRS-Université de Franche-Comté

L'adoption des enfants en France est un phénomène assez marginal et finalement mal connu. Les médias relatent fréquemment les difficultés des démarches ou, de manière occasionnelle, la violation des règles internationales qui donnent une image très partielle et peu positive de cette pratique. Récemment, la mise à disposition d'un grand nombre de statistiques par le ministère des affaires étrangères et une étude menée sur les départements francs-comtois permettent d'aborder ce problème sous un angle géographique.

L'adoption internationale

Dans les années 1990, des textes internationaux ont été établis pour veiller aux droits de l'enfant et pour encadrer l'adoption internationale. La convention de la Haye établie en 1993 stipule notamment qu'un enfant doit d'abord être proposé à l'adoption dans son pays de naissance avant de faire l'objet d'une adoption internationale, s'il n'a pas trouvé de famille. C'est pourquoi, actuellement, des pays émergents comme la Chine, la Russie ou le Brésil, connaissent une croissance de l'adoption nationale.

Adopter un enfant suppose d'effectuer une demande d'agrément délivrée par le Conseil Général du lieu où l'on réside. Une fois l'agrément obtenu, l'adoption d'un pupille de l'Etat français est envisageable, mais peu probable, tant leur nombre est restreint. C'est pourquoi la majorité des candidats se tournent vers les Organismes Agréés pour l'Adoption (OAA) qui imposent une sélection assez drastique des candidats, essentiellement pour pouvoir effectivement les accompagner dans leur démarche d'adoption et pour répondre aux exigences des pays d'origine des enfants avec lesquels ils sont en contact (couples mariés privilégiés et écart d'âge maximal limité entre les enfants et les adoptants).

En France, seulement 1/3 des adoptions sont encadrées par une OAA et les 2/3 se font en adoption directe dans les pays étrangers, alors que dans un grand nombre de pays européens signataires de la Convention de la Haye (l'Italie, l'Allemagne, la Norvège, la Suisse, la Belgique), ces pratiques sont interdites en raison du risque décuplé de trafic d'enfants.

En 2006, le gouvernement français met en place l'Agence Française de l'Adoption (AFA) correspondant en quelque sorte à une OAA publique, pour tenter d'accroître le nombre d'adoptions encadrées. Mais cet organisme publique fait de l'Etat qui devrait être l'organe de contrôle du bon déroulement de l'adoption internationale, une instance à la fois juge et parti. Sa création a, par ailleurs, sans doute encouragé les demandes d'agréments alors qu'après 2006 le nombre d'adoptions internationales se tasse.

On estime à environ 15 000 par an le nombre d'enfants adoptables dans le monde, ce qui est bien inférieur au nombre de candidats à l'adoption dans les pays riches. Et d'une manière générale, les parents adoptants souhaitent plutôt des enfants très jeunes et en bonne santé, alors qu'une grande partie des enfants à adopter ne correspond pas à ces critères. Cela explique la longueur des démarches d'adoption et les risques de trafic d'enfants dont les médias se font parfois l'écho.

La plupart des études qui porte sur l'adoption internationale est le fait de médecins, de psychologues, de juristes ou de responsables d'organisations non gouvernementales (ONG). On mesure bien leur rôle fondamental dans l'adoption des enfants et l'importance de leurs témoignages.

Le regard de l'historien sur ce sujet permet d'observer l'évolution d'une telle pratique au cours des âges : dans l'empire romain, par exemple, le choix et l'adoption d'un héritier primait sur la filiation biologique. Et, pendant longtemps, l'insécurité et les périodes de guerre ont rendu cette pratique courante, alors qu'aujourd'hui elle est devenue marginale en France où l'on compte seulement trois adoptions pour 1 000 naissances.

Le regard du géographe sur ce fait de société est encore plus rare, même si l'adoption internationale qui se développe au cours de ces dernières décennies met en œuvre des protagonistes très éloignés tant au niveau des distances géographiques que cultu-

Figure 1 : l'adoption internationale dans les départements français

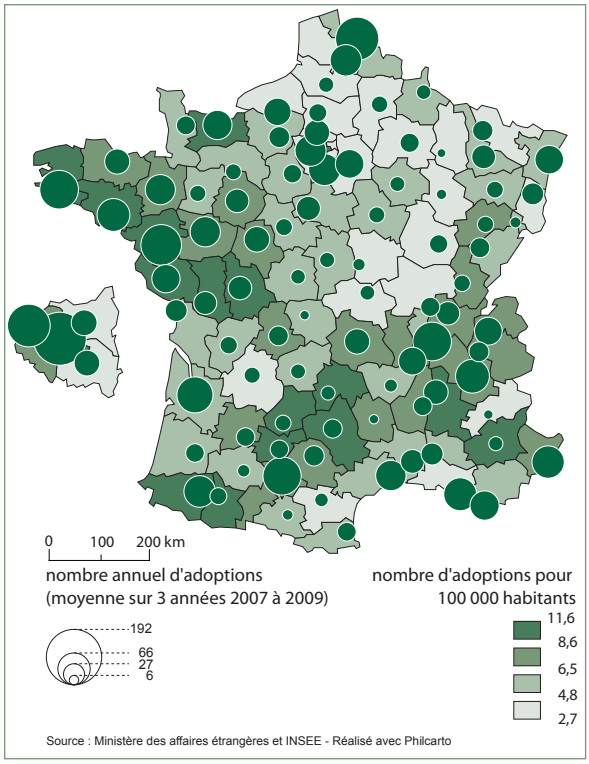

Figure 2 : l'homogénéité de la répartition des OAA sur le territoire

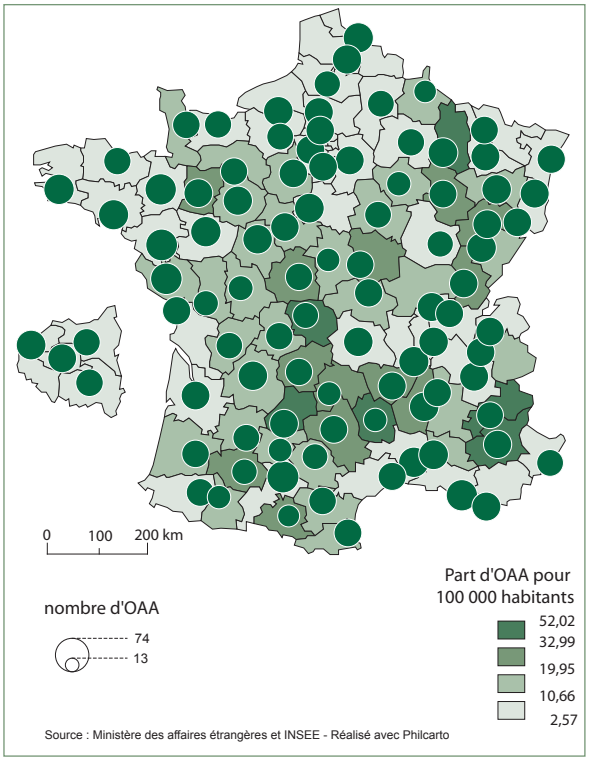

relles. C'est presque une géopolitique de l'adoption internationale qui pourrait être dressée, si elle n'était pas à la fois extrêmement fluctuante et opaque. Les comparaisons internationales sont difficiles à établir et, à l'échelle même de la France, les comparaisons interrégionales sont complexes à décrypter par manque d'informations.

Nous livrons ici un rapide bilan de l'adoption en France en zoomant, quand cela est possible, sur la Franche-Comté ! Un premier encart permet de faire état de l'organisation de l'adoption en France, pas forcément connue de tous.

Les disparités interdépartementales

Les statistiques publiées par le Ministère des Affaires Étrangères permettent de comparer le nombre d'adoptions par département. Nous avons établi une moyenne des adoptions sur trois ans, de 2007 à 2009, afin de gommer les variations conjoncturelles. La carte qui en résulte (figure 1) montre des disparités territoriales assez fortes : les variations oscillent entre trois et 12 adoptions pour 100 000 habitants, avec des préférences régionales assez marquées. L'ouest et une large diagonale du Jura aux Pyrénées Atlantiques présentent un nombre d'adoptions plutôt supérieur à la moyenne, soit un peu plus de six adoptions pour 100 000 habitants. À l'inverse, le nord/nord-est et le centre de la France apparaissent en creux. Seuls se démarquent ici en positif les départements les plus proches des centres de décisions parisiens (Paris) ou les plus aisés, comme les Hauts-de-Seine.

La Franche-Comté est à la limite de ces deux grandes tendances : la Haute-Saône et le Jura apparaissent légèrement supérieurs à la moyenne, alors que le Doubs et le Territoire de Belfort se rattachent plus aux comportements du nord de la France.

Des disparités difficiles à expliquer

On pourrait supposer qu'elles sont liées à la répartition des Organismes Agréés pour l'Adoption (OAA) susceptible de favoriser certaines régions ; or les OAA sont réparties de manière très homogène sur le territoire (figure 2). La part d'OAA par habitant est un peu plus élevée dans les zones les plus rurales, la Haute-Saône et le Jura par exemple. Mais cela ne semble pas systématiquement favoriser l'adoption dans ces départements ruraux, même si c'est le cas en Franche-Comté. Le Territoire de Belfort affiche également une forte part d'OAA par habitant en

Figure 3 : un nombre d'agréments sensiblement différent selon les départements

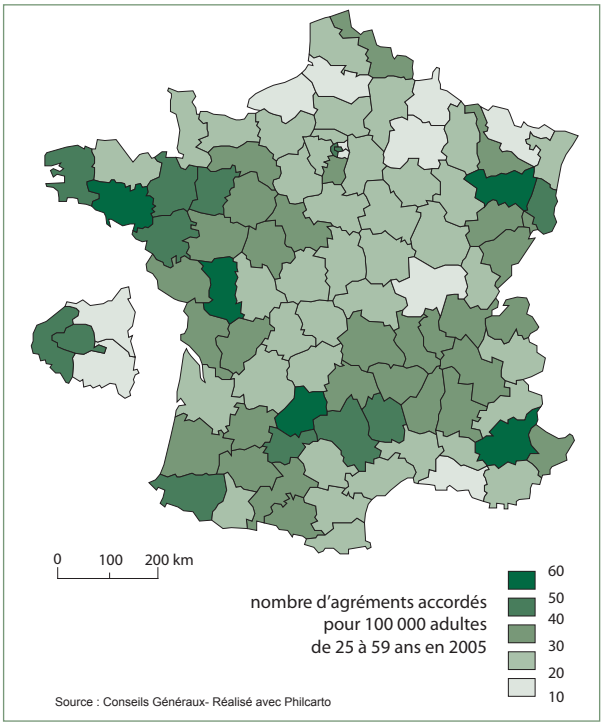

Figure 4 : évolution de l'adoption internationale en France

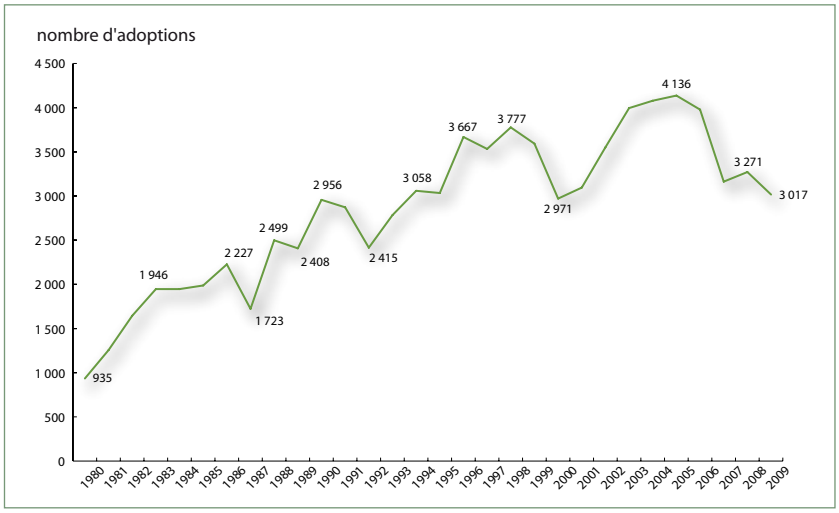

Figure 5 : évolution de l'adoption internationale dans les départements francs-comtois de 2004 à 2009

raison de sa petite superficie, mais cela semble être sans incidence directe sur le nombre d'adoptions.

La majorité des adoptions étant le fait de couples sans enfant, on peut également supposer une liaison avec un faible indice de fécondité. Le lien statistique n'est pourtant pas significatif, peut-être simplement parce que le poids statistique de l'adoption n'est pas suffisant pour mettre en évidence une telle logique.

Il serait souhaitable, par ailleurs, de disposer de données d'adoption sur une plus longue durée pour être certain que la « géographie de l'adoption », mise en évidence ici, soit pérenne dans le temps. De 2007 à 2009, il est clair qu'elle est récurrente. Antérieurement, on connaît seulement le nombre d'agréments délivrés en 2005 par département. Cette donnée (figure 3), qui ne correspond pas exactement au nombre d'adoptions, mais qui s'en approche, semble bien confirmer les grandes tendances précédentes, avec quelques nuances toutefois : la Franche-Comté et quelques départements voisins (Vosges, Haut-Rhin, Meurthe et Moselle) se rattachent plus nettement des lieux où la demande d'adoption est plus fréquente. L'opposition ouest/est est donc moins marquée, mais le creux sur le centre et le nord de la France est toujours sensible.

Sans doute les disparités observées sont-elles liées à de multiples facteurs difficiles à démêler les uns des autres. Et il est certain que l'analyse de la « géographie de l'adoption » sur une plus longue période s'imposerait pour tenter de donner du sens à ces disparités.

L'évolution de l'adoption

Sur les trois dernières décennies, l'adoption internationale s'est considérablement développée (figure 4) : on comptait 935 adoptions au début des années 1980, pour 3 017 en 2009. Elle atteint un pic en 2005 avec 4 136 adoptions, et était régulièrement

Figure 6 : les pays d'origine des enfants adoptés

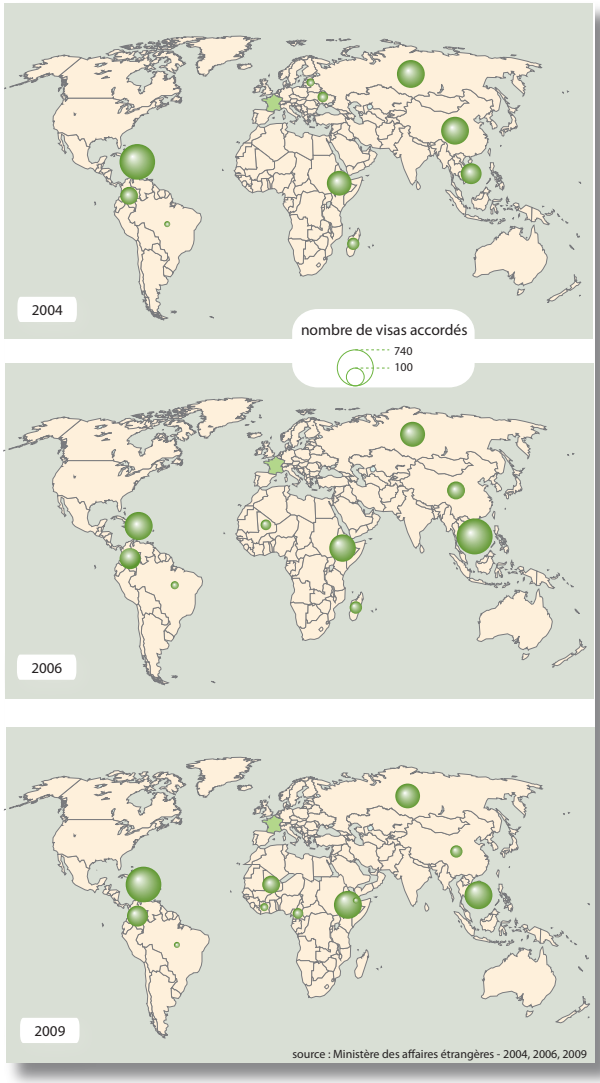

supérieure à 3 500 adoptions annuelles depuis 1995. Après 2007, elle régresse aux alentours de 3 000 adoptions annuelles. Ce tassement, identique dans les autres pays d'Europe, traduit sans doute la montée en puissance de quelques pays émergents plus à même d'adopter leurs propres enfants.

Dans les départements francs-comtois (figure 5), cette diminution est peu sensible, excepté peut-être dans le Doubs et le Jura. Les maxima ont cependant eu lieu en 2004, 2005 ou 2006 dans tous les départements, à l'instar de la moyenne française.

Le nombre d'adoptions par département étant faible, on perçoit surtout des variations conjoncturelles d'une année sur l'autre. On peut établir une relation assez grossière entre le nombre d'adoptions et le nombre d'habitants. Ainsi, le Doubs présente le nombre d'adoptions régulièrement le plus élevé sur les 6 dernières années, suivi de la Haute-Saône et du Jura proches l'un de l'autre, même si le nombre d'adoptions dans le Jura est plus fluctuant. Le Territoire de Belfort est légitimement le plus faible.

Les lieux d'adoption des enfants

L'origine des enfants adoptés en France est assez variable d'une année sur l'autre tant les conditions d'adoption sont instables dans beaucoup de pays d'origine des enfants. La signature de la Convention de la Haye contribue généralement à assainir durablement ces conditions, mais elle ne concerne qu'une minorité d'état. Ainsi, certains pays s'ouvrent à l'adoption internationale quelques années, puis se ferment, le temps de limiter les dérives et d'assainir les pratiques.

Sur les cartes établies pour 2004, 2006 et 2009, on observe, malgré les variations interannuelles, des pays omniprésents qui constituent les principaux lieux d'origine des enfants adoptés : Haïti, l'Éthiopie, le Vietnam, la Russie, la Chine et la Colombie dans un ordre décroissant d'adoptions. De 2004 à 2009, la diminution des adoptions en Europe de l'Est et en Asie en 2009 montre un « report » sur les pays d'Afrique, un peu plus nombreux qu'en 2004 et 2006 ; malgré tout, ces derniers sont peu présents.

En Franche-Comté, d'un département à l'autre, l'origine des enfants adoptés a un caractère très aléatoire et dépend largement des OAA qui interviennent dans chacun d'eux. Globalement, on retrouve cependant les principaux lieux d'origine précédemment cités. Mais les chiffres sont trop faibles pour que l'analyse par département soit pertinente.

Conclusion

Cette forme de migration internationale non choisie — même si les enfants y gagnent un foyer et un pays d'accueil — est pratiquée dans un cadre éthique mal défini en France. Le partage des rôles entre les Conseils généraux qui délivrent l'agrément, les OAA qui accompagnent les adoptants et l'AFA, dont la création a fait miroiter l'augmentation du nombre d'adoptions en France, n'est clair qu'en théorie et la position de ces différents acteurs est assez souvent contradictoire. La faiblesse des statistiques publiées jusque-là faisait aussi de cette pratique un domaine difficile à cerner. Il est temps de la faire connaître pour mieux en définir le cadre en accord avec les autres pays d'Europe, notamment ■